



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



MAIRIE DU CRESTET
A l'attention du Maire
LE VILLAGE
07270 LE CRESTET

La Défensa, 30 septembre 2019

Madame, Monsieur le Maire,

Le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales effectue une importante **enquête sur le logement** en France métropolitaine, au quatrième trimestre 2019 et dans le courant de l'année 2020.

Réalisée régulièrement depuis 1955, l'enquête Logement est une source très riche d'informations statistiques offrant de nombreuses possibilités de comparaison au cours du temps. Ses utilisations par la statistique publique, les chercheurs et les partenaires institutionnels dans le domaine du logement sont variées et la rendent de fait incontournable : meilleure connaissance du parc de logements en France et de ses conditions d'occupation ; indicateurs sur la qualité de l'habitat ; part des dépenses de logement dans le budget des ménages, etc.

Cette enquête, à caractère **obligatoire**, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un échantillon de 70 000 logements à enquêter, répartis sur tout le territoire, a été tiré aléatoirement par l'Insee. Parmi eux, certains sont dans votre commune. Un enquêteur ou une enquêtrice de la société IPSOS, muni(e) d'une carte officielle, rendra visite aux ménages occupant ces logements. Les ménages seront prévenus individuellement par courrier.

Le travail de l'enquêteur (ou enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre journal d'informations municipales, sur votre site internet ou encore par affichage public et par voie de presse. Un publi-rédactionnel vous est proposé à cet effet (voir au verso de ce courrier).

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, les réponses à l'enquête resteront anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires sur cette étude, vous pouvez appeler le numéro vert suivant, du lundi au vendredi, de 9h à 17h :

0 800 970 674

Service à accès
24h/24

ou contacter par email la hotline d'IPSOS (enquete-logement2020@ipsos-direct.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération,

**Le Chef du Service de la donnée
et des études statistiques**

Sylvain Moreau

En vertu favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1987 sur l'organisation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2019X000L0 du Ministère de l'économie et des finances, valable pour les années 2019 et 2020 - Arrêté en cours de publication.
Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du Code pénal. Les réponses, ainsi que les données obtenues par appellement, seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Le règlement général 2018-079 du 27 mai 2018 sur la protection des données (RGPD), ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.
Le Seces est seul responsable des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire habilité par le Comité du secret de la statistique publique et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée de la collecte.